

**COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS**

(ci-après, la Commission scolaire)

et

**SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DES  
MOULINS (CSQ)**

---

**TRANSACTION****Griefs SERM-51-1415, SERM-77-1415 et SERM-89-1415**

---

CONSIDÉRANT les griefs SERM-51-1415, SERM-77-1415 et SERM-89-1415 ;

CONSIDÉRANT les clauses 6-7.01 et 6-8.04 de l'Entente nationale ;

CONSIDÉRANT la politique de coupure d'absences de la Commission scolaire ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties.

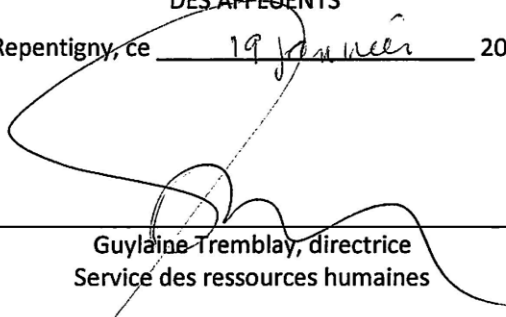
**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes ;
2. À compter de la rentrée scolaire 2015-2016, la Commission scolaire appliquera les modalités suivantes en cas d'absence lors d'une journée comprenant une rencontre de parents :
  - la journée sera divisée 1/3, 1/3, 1/3 afin de tenir compte du temps prévu en avant-midi, en après-midi et à la rencontre de parents ;
  - une absence à la rencontre de parents alors que l'enseignante ou l'enseignant était présent toute la journée devrait donc amener une coupure du tiers du 1/200 de son traitement annuel applicable ;
3. À compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, la Commission scolaire appliquera les modalités suivantes en cas d'absence d'enseignante ou d'enseignant ayant une tâche à moins de 100 % :
  - Les déclarations d'absence devront tenir compte du pourcentage de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant visé ainsi que de la proportion des journées de travail par rapport au nombre de jours par cycle ;
4. La présente transaction a préséance sur toutes dispositions incompatibles de la Politique de coupures d'absences de la Commission scolaire ;
5. La présente transaction demeure en vigueur tant que les dispositions de l'entente nationale (6-7.01 et 6-8.04) demeureront inchangées ;
6. La présente transaction règle les griefs SERM-51-1415, SERM-77-1415 et SERM-89-1415 ;
7. La présente transaction constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec* ;


En foi de quoi, les parties ont signé,

COMMISSION SCOLAIRE  
DES AFFLUENTS

à Repentigny, ce 19 janvier 2016

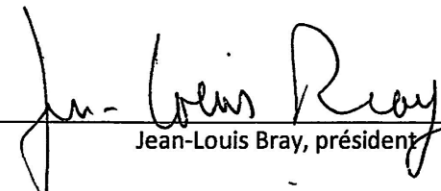
  
\_\_\_\_\_  
Guylaine Tremblay, directrice  
Service des ressources humaines

à Repentigny, ce 15/01 2016

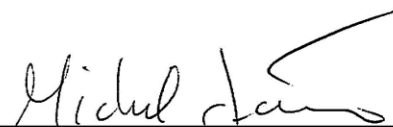
  
\_\_\_\_\_  
Olivier Mailhot, directeur adjoint  
Service des ressources humaines

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DE LA RÉGION DES MOULINS (CSQ)

à Mascouche, ce 13 janv 2016

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Louis Bray, président

à Mascouche, ce 13 janvier 2016

  
\_\_\_\_\_  
Michel Lévesque, vice-président